

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25 juin 2025

Service : Direction générale
Agent traitant : FVOS

Objet : Direction générale - Intercommunales et institutions tierces - Intercommunale "RESA HOLDING" - Assemblée générale ordinaire - Ordre du jour : approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Attendu que la Commune est membre de l'intercommunale précitée ;

Attendu que dans son courrier du 28 mai 2025, RESA HOLDING nous informe que son Assemblée générale ordinaire se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 17 heures 30 ;

Attendu que le Conseil communal doit approuver les points de l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- 2) Approbation du Rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- 3) Approbation du Rapport de rémunération 2024 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- 4) Rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- 5) Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- 6) Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- 7) Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
- 8) Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- 9) Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2024 ;
- 10) Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2024 ;
- 11) Nominations - démissions d'administrateurs ;
- 12) Pouvoirs.

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1^{er}

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de "RESA HOLDING du 30 juin 2025 est approuvé.

Article 2

La commune de Chaudfontaine sera représentée par

Article 3

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale RESA HOLDING.